

Note explicative relative au Document GMP+ C4 Tarifs 2023

L'ensemble des tarifs repris ci-dessous figurent dans le document GMP+ C4 Tarifs. Cette note explicative a été rédigée afin de clarifier le mode de calcul des cotisations à régler par les adhérents. Les exemples ci-dessous illustrent les différentes modalités de calcul.

Exemple 1

Entreprise de transport comptant plus de deux salariés certifiée pour le Transport et le Transport Routier d'aliments pour animaux.

Champ d'application	Observations	Total
Transport, Transport routier	Plus de 2 salariés	282,50 €
	Cotisation	282,50 €

Le montant de la cotisation annuelle est de : 282,50 €

Exemple 2

Entreprise de transport comptant un ou deux salariés certifiée pour le Transport et le Transport Routier d'aliments pour animaux.

Champ d'application	Observations	Total
Transport, Transport routier	1 ou 2 salariés ¹	120,00 €
	Cotisation	120,00 €

Le montant de la cotisation annuelle est de : 120,00 €

Exemple 3

Navire certifié pour le Transport et le Transport Fluvial d'aliments pour animaux.

Champ d'application	Observations	Total
Transport, Transport Fluvial		49,00 €
	Cotisation	49,00 €

Le montant de la cotisation annuelle est de : 49,00 €

Exemple 4

Entreprise certifiée pour
la Production de Matières Premières destinées à l'alimentation animale,
le Transport et le Transport Routier d'aliments pour animaux.

Champ d'application	Observations	Total
Production de Matières Premières		282,50 €
Transport, Transport routier	Supplément ² 40%	113,00 €
	Cotisation	395,50 €

Le montant de la cotisation annuelle est de : 395,50 €

Exemple 5

Entreprise certifiée pour :
la Production d'Aliments Composés,
la Fourniture d'Aliments pour animaux,
le Transport et le Transport Routier d'aliments pour animaux
Note pays : site de production d'aliments sans antibiotiques

Champ d'application	Observations	Total
Production d'aliments composés		282,40 €
Fourniture d'aliments pour animaux	Cotisation ² 40%	113,00 €
Transport, Transport routier	Cotisation ² 40%	113,00 €
Site de production d'aliments sans antibiotiques	Cotisation ² 40%	113,00 €
	Cotisation	621,50 €

Le montant de la cotisation annuelle est de : 621,50 €

Exemple 6

Entreprise certifiée pour :
 la Fourniture d'Aliments Composés,
 la Fourniture de Matières Premières
 la Fourniture d'Additifs
 le Stockage et le Transbordement d'aliments pour animaux
 la Fourniture de Transport, Transport routier,
 la Fourniture de Transport, Transport ferroviaire
 la Fourniture d'aliments pour animaux

Champ d'application	Observations	Total
Fourniture d'Aliments Composés,		282,50 €
Fourniture de Matières Premières	Cotisation ² 40%	113,00 €
Fourniture d'Additifs	Cotisation ² 40%	113,00 €
Stockage et transbordement	Cotisation ² 40%	113,00 €
Transport, Transport routier,	Cotisation ² 40%	113,00 €
Transport, Transport ferroviaire	Cotisation ³ 10%	28,25 €
Fourniture d'Aliments pour animaux	Cotisation ³ 10%	28,25 €
	Cotisation	791,00 €

Le montant de la cotisation annuelle est de : 791,00 €

Informations complémentaires :

En cas d'erreur, les tarifs indiqués dans le document GMP+ C4 Tarifs 2023 prévalent sur ceux indiqués dans ce document.

Les réductions et suppléments ne s'appliquent que pour les cotisations de l'année 2023.

- ¹ Cette réduction ne s'applique que si l'Organisme de Certification a bien procédé à l'enregistrement de/des adhérent(s) dans la base de données GMP+ International.
- ² Un supplément de 40 % s'applique pour chaque champ d'application complémentaire.
- ³ Un supplément de 10 % s'applique pour chaque champ d'application supplémentaire à partir du sixième champ d'application.

Les adhérents qui changent d'Organisme de Certification en cours de certification ne paient aucune cotisation complémentaire, ni pour l'année en cours, ni pour la délivrance du nouveau certificat. Les adhérents paient une seule cotisation par an à GMP+ International.

Note explicative relative au Document GMP+ C4 Tarifs 2023

© GMP+ International B.V.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce document peuvent être consultées sur un ordinateur, téléchargées et imprimées à condition d'être utilisées à des fins personnelles et non commerciales. Toute utilisation hors de ce cadre doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de la part de GMP+ International B.V.

Clause de non-responsabilité

Cette publication vise à informer les parties concernées des normes GMP+. La publication sera régulièrement mise à jour. GMP+ International B.V. n'est pas responsable des éventuelles inexactitudes que pourrait contenir cette publication.